

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Recrutement d'une personne ressource (expertise locale) pour mener des évaluations de l'environnement juridiques et plus précisément la relecture de la loi en lien avec l'âge de consentement au Cameroun, dans le cadre du projet « Réponse communautaire à la stigmatisation, à la discrimination et à la réforme législative en Afrique de l'Ouest et du Centre »**

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le projet « *La réponse communautaire à la stigmatisation et la discrimination et la réforme législative en Afrique de l'Ouest et du Centre* » vise à **favoriser l'accès des populations clés, adolescents-es, filles et jeunes femmes à des services VIH inclusifs, respectueux des droits humains dans 6 pays d'AOC, par la réforme juridique et la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et les violences basées sur le genre (VBG) en milieu de soins.**

Ce projet se base sur le constat que la stigmatisation, la discrimination, les normes sexistes néfastes, et les lois et politiques discriminatoires continuent d'empêcher les populations clés et vulnérables d'accéder pleinement aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH. Ainsi, les populations clés et leurs partenaires restent touché-es de manière disproportionnée avec 74 % des nouvelles infections en 2021 en AOC.

La discrimination et la stigmatisation dans les services de santé constituent également des obstacles préoccupants dans l'accès aux services. Ainsi, selon le rapport *La voie pour mettre fin au sida* (ONUSIDA, juillet 2023), en AOC, plus d'une PC vivant avec le VIH sur 10 déclare ne pas avoir accès aux soins de santé en raison de la stigmatisation liée à sa séropositivité.

Les adolescentes et les femmes âgées de 15 à 49 ans, qui représentent 43 % des nouvelles infections au VIH dans la région en 2022, continuent de se heurter à des obstacles juridiques et sociétaux, tels que les limites d'âge de consentement pour l'accès au dépistage du VIH. Ces obstacles entravent leur accès aux services de santé et de soutien (juridique, psychosocial, etc.).

Dans le cadre de la stratégie mondiale de lutte contre le sida, les pays se sont engagés à supprimer ces obstacles au titre des objectifs sociétaux, notamment en abrogeant ou en réformant les lois pénales et en veillant à ce que moins de 10 % des PVVIH et des PC soient victimes de stigmatisation et de discrimination dans le cadre des soins de santé. L'ONUSIDA est activement engagée dans la réforme juridique, l'appui pour l'accès aux droits humains et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination, en coordonnant le travail de ses co-sponsors en sa qualité de secrétariat et en apportant un soutien technique et politique aux pays dans le cadre notamment du Partenariat mondial pour l'élimination de la discrimination et de la stigmatisation liée au VIH, en complémentarité avec les initiatives globales existantes, telles que « Lever les obstacles » du Fonds mondial.

Ainsi, dans le cadre de ce projet, il s'agira de favoriser l'accès aux services des populations clés, adolescent·es, filles et jeunes femmes en promouvant un cadre juridique plus favorable au **Bénin, au Cameroun et en République Centrafricaine**, à travers (a) la mise en œuvre ou la mise à jour d'évaluations de l'environnement **juridique** ; (b) le renforcement de la **connaissance** des populations clés, adolescent·es, filles et jeunes femmes sur leurs droits et un meilleur accès aux services juridiques ; (c) l'accompagnement des **parlementaires et leaders** d'opinion pour une meilleure prise en compte des besoins des PC, des adolescent·es, filles et jeunes femmes dans l'analyse et la transformation du cadre juridique.

Le projet vise également à réduire la stigmatisation, la discrimination, les inégalités de genre et les VBG dans les centres de santé publics et communautaires au **Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo**, à travers (a) la production de **données** scientifiques sur la stigmatisation, la discrimination et la prise en charge des VBG en milieu de soin ; (b) le renforcement des **connaissances** des PC, adolescent·es, filles et jeunes femmes et groupes vulnérables en matière de droits à la santé et des mécanismes de recours ; (c) la **formation** du personnel des centres de santé publics et communautaires pour des attitudes et comportements moins stigmatisants et discriminants envers les PC et les jeunes femmes, et pour l'identification et la prise en charge des survivant·es de VBG.

Enfin, il s'agira de renforcer les dispositifs de suivi dirigé par la communauté en matière d'environnement juridique, de stigmatisation, discrimination, et violences basées sur le genre en milieu de soin, dans les **6 pays**, à travers (a) la formation des dispositifs de suivi dirigés par la communauté pour le suivi des thématiques du projet ; et (b) la mise en place d'une initiative

pilote sur le traitement de l'information concernant les PVVIH, populations clés, LGBTI afin de poser les bases d'un suivi communautaire des médias et réseaux sociaux.

## 1. Objectif général et objectifs spécifiques du projet

L'**objectif général** du projet est de favoriser l'accès des populations clés, adolescent·es, filles et jeunes femmes à des services VIH inclusifs, respectueux des droits humains dans 6 pays d'AOC, par la réforme juridique et la lutte contre la stigmatisation, la discrimination et les violences basées sur le genre (VBG) en milieu de soins.

## 2. Objectifs spécifiques (OS)

**OS1** : Soutenir une réforme juridique visant à supprimer les obstacles à l'accès aux services, et améliorer l'accès à la justice des populations clés et groupes vulnérables dans 3 pays (Bénin, Cameroun, République Centrafricaine)

**OS2** : Réduire la stigmatisation, la discrimination, les inégalités de genre et les VBG dans les centres de santé publics et communautaires dans 4 pays (Cameroun, Cote d'Ivoire, Sénégal, Togo)

**OS3** : Renforcer les dispositifs de suivi dirigés par la communauté en matière d'environnement juridique, de stigmatisation, discrimination, et violences basées sur le genre en milieu de soin, dans les 6 pays.

## PROFIL DU/DE LA CONSULTANT·E

La portée des travaux à effectuer exige d'avoir les qualifications et compétences suivantes :

- Expérience dans la collecte et l'analyse des données qualitatives
- Expérience en matière d'organisation et conduite des entretiens, des focus groupes, etc.
- Connaissance et compréhension approfondies des enjeux liés à l'âge de consentement et du contexte législatif correspondant
- Capacité à mobiliser rapidement et efficacement des ressources locales pour la collecte de données
- Maîtrise du français (parlé et écrit)
- Capacité à travailler de manière autonome
- Avoir une excellente capacité de communication
- Capacité de rédiger des rapports

- Avoir une très bonne expérience de travail avec les organisations de la société civile, ou en faire partie intégrante
- Avoir des connaissances juridique (souhaitable)

### **COMPOSITION DU DOSSIER**

- Copie certifiée du diplôme le plus élevé ;
- Photocopie de la Carte nationale d'identité ;
- Curriculum Vitae détaillé ;
- Photocopies des contrats des prestations similaires antérieures ;
- Lettre de motivation précisant la maîtrise des populations ciblées et thématiques abordés ;
- Propositions technique (incluant le calendrier d'exécution) ;
- Proposition financière.

Les candidats intéressés sont invités à soumettre un CV, une lettre de motivation, et des références à [secretariat@affirmativeact.org](mailto:secretariat@affirmativeact.org) avec en copie [aabongo@coalitionplus.org](mailto:aabongo@coalitionplus.org) et [j.tchomnou@affirmativeact.org](mailto:j.tchomnou@affirmativeact.org) au plus tard le **05 novembre 2024**.

**NB :** bien vouloir contacter Affirmative Action par [secretariat@affirmativeact.org](mailto:secretariat@affirmativeact.org) pour le partage des Termes De Référence (TDR).

**Contacts** : 695 43 12 07 /222 21 80 57